



ON PASSE À L'ACTION pour le climat!



Sherbrooke, le 14 juin 2019

À l'attention des membres du Conseil Municipal de la ville de Sherbrooke

Distingués élus,

Dans la saga de la vente du parc municipal riverain Willie-Bourassa-Auger (WBA), le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie souhaite présenter certaines inquiétudes face à la protection des milieux naturels de la Ville de Sherbrooke. Nous estimons que certaines actions doivent être mises en œuvre rapidement afin d'atteindre les cibles de conservation annoncées.

Le fait que le parc WBA soit comptabilisé dans les 12% de milieux naturels protégés sur le territoire de la Ville nous amène à nous questionner sur le réel niveau de protection de ces milieux. À cet effet, nous constatons qu'il est difficile pour les citoyens d'identifier les territoires que la Ville inclut parmi ses aires protégées. La distinction entre les différents types de protection des milieux (protection légale et pérenne ou non) ne semble pas non plus de nature publique.

La ville de Sherbrooke n'ayant toujours pas publié de stratégie de conservation de ses milieux naturels, il est impossible d'identifier les actions qu'elle entend mettre en œuvre afin d'assurer la protection perpétuelle de l'intégrité des aires protégées et d'atteindre la cible de 17% qu'elle s'est donnée.

Qui plus est, nous comprenons mal le processus qui a mené à la décision de se départir d'un parc plutôt que de le mettre en valeur. Bien que nous ne remettons pas en cause l'application du processus légal de changement de zonage ayant mené à la vente du parc WBA, nous en déplorons le langage technique, peu accessible aux citoyens, utilisé dans le cadre des avis publics. Il est étonnant qu'un changement de zonage visant un milieu réputé protégé ou un parc ne soit pas davantage vulgarisé afin de permettre à la population de se prononcer en meilleure connaissance de cause. C'est pour nous une question de transparence.

Ainsi,

Considérant les nombreuses réactions citoyennes que la vente du parc municipal Willie-Bourassa-Auger (WBA) a entraînées ;

Considérant que dans le Plan directeur des parcs de la Ville de Sherbrooke (2012), il est clairement stipulé que les parcs riverains, tels que le parc Willie-Bourassa-Auger « *offrent non seulement un énorme potentiel récréatif et de multiples panoramas sur les cours d'eau, mais constituent un réseau de grand intérêt sur le plan de la biodiversité.* »;



Considérant que dans l'énoncé de vision stratégique de la Ville de Sherbrooke l'une des orientations est de : « Compléter le réseau de parcs et d'espaces verts et bonifier leur aménagement, tout en consolidant les équipements. »;

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement prévoit comme actions « l'adoption d'un plan de conservation réalisé en respectant les principes de préservation du [gouvernement] ». et « la mise en place d'un programme de protection des milieux naturels intégrant les territoires d'intérêt écologique, assurant la connectivité des milieux. »¹;

Considérant que la Ville de Sherbrooke va tout de même de l'avant avec la vente d'un parc municipal urbain alors qu'elle souhaite atteindre la cible de 17% de son territoire protégé;

Nous recommandons :

1. Que la Ville de Sherbrooke rende disponible et facilement accessible sur son site Internet dans la section Environnement, une carte des territoires protégés et parcs municipaux actuellement comptabilisés dans le 12%, en précisant le niveau de protection;
2. Que la Ville de Sherbrooke réalise et mette rapidement en œuvre une stratégie de conservation de milieux naturels décrivant de façon claire :
 - les objectifs de conservation de la municipalité
 - les différents statuts et processus assurant la pérennité des territoires protégés
 - les actions qui seront entreprises pour atteindre la cible de 17% que la Ville s'est fixée;
3. Que la Ville de Sherbrooke rende publique et facilement accessible cette stratégie de conservation des milieux naturels;
4. Que les appels de changement de zonage impliquant des terrains de tenure publique soient annoncés de manière plus transparente aux citoyens, en prenant soin d'indiquer l'usage actuel et proposé.

Merci de l'attention que vous porterez à nos inquiétudes et recommandations.

Jacinthe Caron
Directrice générale

¹ (p. 74 du SAD)